

# Procès verbal de l'Assemblée Générale constitutive de la Maison des Sports de la Vienne

Mercredi 9 juin 2010  
à la Maison Départementale des Sports.

Ouverture à 19h.

## Les présents :

Patrick Girard (CDOS)  
Jean Paul Parnaudeau (CDOS)  
Jacques Gamper (CD Rugby)  
Jacques Berthoumieux (CD Rugby)  
Jean Hamache (CD Judo et DA)  
Delphine Bouin (CD escrime)  
Lysiane SARI (CD Escrime)  
Stéphane Gremillon (CD Volley-ball)  
Bernard Barbotin (CD Canoë-Kayak)  
Véronique Glangetas (CD Basket-ball)  
Nicolas Lucquiaud (CDOS salarié)

## Les excusés :

Dominique Charton (CDOS)  
Paul Agostini (CD Etudes et Sports Sous  
Marins)  
Samuel Ruiz Martinez (CDOS)  
Jacques Denoues (CD Athlétisme)  
Serges Baudoin (CD Sport Adapté)  
Jacqueline Eugène (CD Badminton)  
Armelle Prieur (CD Tennis de table)

## Rappel du contexte de la création de l'association

Patrick Girard, président du CDOS fait un rappel des informations suivantes. La Maison Départementale des Sports est un projet porté par le CDOS et mis en place par le Conseil Général. Créée il y a 13 ans, elle vise à fournir un lieu commun de ressources pour les Comités Départementaux qui ne disposaient pas de bureaux adaptés à leurs activités.

La réhabilitation des locaux (2<sup>ème</sup> étage du château du CREPS) par le Conseil Général a permis de bénéficier d'un bail sans loyer sur 11 ans, qui a pris fin en 2008.

Le CREPS propose donc une nouvelle convention avec un loyer à payer chaque année au CREPS.

Le CDOS n'ayant pas vocation à être le seul interlocuteur, il a été décidé de créer une nouvelle association de gestion des locaux de la Maison Départementale des Sports. Cette association est ouverte aux comités départementaux qui sont hébergés en son sein.

## Présentation des statuts

Les statuts de la Maison Des Sports de la Vienne sont présentés par Patrick Girard aux comités départementaux présents qui les avaient reçu préalablement par mail.

## Vote des statuts

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

## **Echanges et questions diverses**

Des échanges sur le fonctionnement futur de la Maison des Sports de la Vienne ont lieu. Il est précisé que cette association aurait comme mission uniquement la gestion des locaux auprès des comités résidents. Les missions de service et prêt de matériel resteront du ressort du CDOS. Le CDOS s'engage également à soutenir la Maison Des Sports de la Vienne dans sa gestion administrative. Les interlocuteurs techniques pour les résidents ne changeront pas.

Actuellement ce sont 10 comités qui sont hébergés et utilisent des bureaux et qui devront adhérer à la MDS. Auxquels s'ajoutent 3 comités ayant leur siège social au sein de l'actuelle Maison des Sports.

Les comités suivants s'engagent à adhérer à la Maison Des Sports de la Vienne :

Comité Départemental Olympique et Sportif

Comité Départemental de Rugby

Comité Départemental de Basket-ball

Comité Départemental de Volley-ball

Comité Départemental de Judo et D.A.

Comité Départemental de Canoë-Kayak

Comité Départemental d'Escrime

Comité Départemental d'Athlétisme

Comité Départemental de Sport Adapté

Comité Départemental de Badminton

Comité Départemental de Tennis de Table

## **Elections des administrateurs**

Le CDOS propose deux membres de droits : Patrick Girard et Jean Paul Parnaudeau.

Pour les membres actifs :

Le CD de Basket-ball propose : Véronique Glangetas

Le CD de Rugby propose : Jacques Berthoumieux

Le CD de Volley-ball propose : Stéphane Grémillon

Le CD de Judo et D.A. propose : Jean Hamache

Le CD d'Escrime propose : Delphine Bouin

Le CD Canoë-Kayak propose : Bernard Barbotin

Les six membres sont élus à l'unanimité pour former le Conseil d'Administration.

## **Elections du Bureau**

Le Conseil d'Administration a choisi les membres suivant pour former le Bureau :

Président : Jean Paul Parnaudeau (Comité Départemental Olympique et Sportif)

Trésorière : Véronique Glangetas (Comité Départemental de Basket-ball)

Secrétaire : Stéphane Grémillon (Comité Départemental de Volley-ball)

Vice-Président : Jacques Berthoumieux (Comité Départemental de Rugby)

Clôture de l'Assemblée Générale Constitutive par Jean-Paul Parnaudeau à 20h30.